



Questions des élus CGT au CE pour le CE du 30 août 2017

Effectifs : A la plumerie, un salarié est parti en retraite et n'a pas été remplacé. Les salariés demandent son remplacement.

Les contrats ne sont pas payés au bon coefficient : La direction ne respecte pas la grille des salaires. Les salariés doivent être payés au coefficient du poste occupé, soit au coefficient 145 pour un préparateur en commande et pré marqueuse sur l'ensemble des lignes.

Les salariés demandent le rattrapage de leurs arriérés de salaire

La CGT demande la liste des salariés qui ont eu le rattrapage. (les nom et service).

Temps partiel : le responsable ne respecte pas les horaires mini et maxi de l'accord "Temps partiel" qui prévoit modulation mini 20 h / semaine & maxi de 34 h / semaine. Exemple semaine 32 les temps partiel ont un horaire affiché de 44 h / semaine. Dans l'hypothèse où la direction envisagerait de répondre que ce n'est pas gérable, les salariés nous ont fait remarquer que cela se pratique sans problème avec les jeunes de moins de 18 ans. L'horaire affiché respecte les règles.

Chauffeurs de la ramasse volaille : Des bruits courent que ce service serait sous-traité. Ce qui ne nous paraît pas sérieux car la direction ne nous a rien dit lors des réunions. Et avec tout le respect qu'accorde la direction de LDC à ses salariés et leurs représentants, vous n'oseriez pas l'envisager sans nous en informer avant. Donc pour rassurer durablement le personnel, nous vous remercions :

- de nous confirmer que la direction n'a pas envisagé la sous-traitance de ce service.
- de nous dire si vous allez envisager de le faire et dans quels délais ?

Une salariée de la découpe poulet (Hors PV son nom : Denise Perrot) ne peut pas obtenir son coefficient car son poste serait supprimé dans les 2 ans à venir... Pouvez-vous nous expliquer :

- pourquoi elle ne peut pas obtenir son coefficient ?
- Si son poste va être supprimé ?

Pourquoi il n'y a plus d'affiches annonçant les ventes au personnel pour les informer au préalable ?

Service abattoir : Suite à un CE extraordinaire, où direction et les élus CE (hors CGT) ont été d'accord pour faire travailler les salariés 2 samedis en septembre, des salariés sont venus nous trouver parce qu'ils avaient prévu une sortie du fait qu'ils ne travaillent pas habituellement le samedi.

Certains ont engagé des arrhes pour participer au voyage au futuroscope organisé par le CE, et d'autres ont également engagé des arrhes pour des voyages pas organisés par le CE.

Les salariés demandent à ce qu'aucun salarié ne soit mis sur le planning s'il peut apporter un justificatif sur les 2 samedis concernés.

Une réponse très rapide doit leur être donnée.